

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 7 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à vingt heures et sept minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 31 janvier 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - DENIS Stéphane.

Absents excusés : WHITE Cécile ayant donné procuration à JUGEL Stéven, ALIX Mathilde ayant donné procuration à NOEL Pierre, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à GABARD Bruno, PONGERARD Pascale ayant donné procuration à DRAGON Sandra, DELOURME Jean-Pierre ayant donné procuration à DENIS Stéphane, PICARD Laurence ayant donné procuration à LARGEAU Chantal.

Secrétaire de séance : Jérémy MAHIEUX.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13 à 20h07

Votants : 19 à 20h07

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/010

Objet : Dénomination des voies et lieux-dits de la commune.

Par délibération du 2 mai 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la Commune en confiant cette mission à La Poste.

Monsieur Benoît MOUNIER informe les élus qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 13 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits dont la liste est annexée de la présente délibération ;
- **Décide** d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Décide** d'adopter les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération) ;
- **Indique** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Morbihan.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Jérémy MAHIEUX,
Secrétaire de séance.



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Mahieux", is written to the right of the official stamp.

Adresse	Complément
Allée des Camélias	
Avenue du Cimetière	
Belleville	
Brambelay	
Chemin des Ecuries	
Chemin des Eventailles	
Crota	
Domaine des Bruyères	
Domaine des Genêts	
Domaine des Hortensias	
Domaine des Rosais	
Ferdonnant	
Glévilly	
Guinard	
Impasse des Ajoncs	
Impasse des Chênes	
Impasse du Gué	
La Bande du Pâtis	L'Abbaye d'en Haut
L'Abbaye d'en Bas	
L'Abbaye d'en Haut	
La Bosse	
La Bourdelaie	
La Chesnaie	
La Grenouillère	
La Motte	
La Prairie	
La Providence	
La Rabine	
La Rivière	
La Ruée	
La Tauponnière	
La Tieulaie	
La Touche Allaire	
La Touche Bourdin	
La Touche Larcher	
La Ville André	
La Ville Aubert	
La Ville Ferrée	
La Ville Jehan	

La Ville Morhan	
La Ville Pérot	
Le Bois Gicquel	
Le Bois Signoux	
Le Breil d'en Bas	
Le Clio	
Le Defaix	
Le Deneu	
Le Grain	
Le Lidrio	
Le Martinet	
Le Pas aux Biches	
Le Pigeon Blanc	
Le Pont Meslé	
Le Quily	
Les Champs Blancs	
Les Fontenelles	
Les Grées	
Les Grées Macé	
Leslan	
Les Landes de Belleville	
Les Madrieux	
Les Marchix	
Les Minieux	
Les Vaux	
Les Villouais	
Le Val	
Linvo	
Lotissement Les Micaudes	
Lotissement Les Pins	
Mauny	
Moulin de Pontgasnier	
Mouzenant	
Place de la Mairie	
Pontgasnier	
Pont Jouan	
Prétanet	
Quéjeau	
Quelneuc	
Résidence Gurwan	

Route d'Augan	
Route de Néant-sur-Yvel	
Rue de Brocéliande	
Rue Coquantin	
Rue de la Croix du Moulin	
Rue de la Croix Verte	
Rue de la Fontaine	
Rue de l'Enchanteur	
Rue de l'Étang	
Rue des 2 Forges	
Rue des Écoles	
Rue des Ecottais	Le Pont aux Moines
Rue des Landes de Saint Martin	Parc d'Activités de Linvo
Rue des Lilas	
Rue des Prés Fleuris	
Rue du Chemin de Traverse	
Rue du Clos Doris	
Rue du Haut Village	
Rue du Pâtis du Moulin	
Rue du Stade	
Rue Nationale	
Sainte Anne	
Saint Jean	
Saint Laurent	
Trécesson	
Tréfrain	
Les landes de Belleville	Zone Artisanale de Belleville
Route de Néant-sur-Yvel	Zone Artisanale de Belleville

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 056-215600321-20250207-2025_010-DE